

Québec, le 27 mai 2020

PAR COURRIEL

Objet : Demande d'accès aux documents administratifs
Notre dossier : 16310/19-416

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande d'accès, visant à obtenir tout document, notes, courriels portant sur des rencontres entre des représentants de l'Université du Québec à Montréal (UQÀM) (rectrice, vice-rectrice et leurs personnels) et des représentants du ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (ministre, sous-ministre et leurs personnels), au sujet du budget de l'UQÀM et de ses finances, entre le 1^{er} novembre 2018 et le 10 février 2020, date de votre demande.

Vous trouverez en annexe des documents devant répondre à votre demande. Toutefois, il est à noter que les orientations ministérielles sur les sujets qui y sont abordés ne sont pas encore connues et pourraient faire l'objet de modifications ultérieures.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès aux documents,

Originale signée

Ingrid Barakatt
IB/JG/mc

p. j. 5



Québec, le 21 août 2019

Monsieur Éric Blackburn
Sous-ministre désigné
Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
1035, rue De La Chevrotière, 15^e étage
Québec (Québec) G1R 5A5

Monsieur le Sous-Ministre désigné,

Je tiens à vous informer d'un engagement pris par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur auprès de la rectrice de l'Université du Québec à Montréal. Un montant de 1 million de dollars est réservé dans la planification budgétaire du Ministère, à compter de l'exercice budgétaire 2020-2021, pour le paiement de loyers qui ne sont pas financés jusqu'à présent.

Cette option a été retenue et il convient maintenant de procéder à sa mise en œuvre. D'autre part, il faudra analyser, à compter de décembre 2019, les disponibilités budgétaires qui se dégageront afin de devancer le versement dès l'année 2019-2020.

Je vous remercie de votre attention et vous prie d'agréer, Monsieur le Sous-Ministre désigné, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

La sous-ministre,

Sylvie Barcelo, ASC

- c. c. M. Simon Bergeron, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
M. Sylvain Périgny, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
M^{me} Magda Fusaro, Université du Québec à Montréal
M^{me} Stéphanie Vachon, ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur

Bureau de la sous-ministre

Québec, le 22 août 2019

Madame Magda Fusaro
Rectrice
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Madame la Rectrice,

La présente donne suite à la lettre que je vous ai transmise le 6 mai 2019 concernant le financement de quatre espaces locatifs de votre établissement. Bien que la demande ait été refusée, je tiens à vous assurer que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur examinera au cours de l'automne les diverses possibilités qui pourraient être mises à profit dans votre situation et mener à un financement.

Par ailleurs, le contexte actuel donne au Ministère l'occasion de réfléchir plus globalement au soutien offert aux établissements universitaires pour des espaces locatifs. Ainsi, j'ai mandaté le sous-ministre adjoint à la gouvernance des technologies, des infrastructures et des ressources pour qu'il propose des modifications aux règles budgétaires, applicables dès l'année 2020-2021, afin que soient mieux prise en compte l'évolution des besoins liés notamment à l'émergence des pôles régionaux ainsi qu'aux nombreux projets d'infrastructure. Votre demande pourra ainsi s'insérer dans le cadre de cette réflexion en vue d'une solution pérenne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,



Sylvie Barcelo, ASC

Vanessa Lalancette

Objet: Rencontre Magda Fusaro & Eric Blackburn - UQAM

Lieu: 600, rue Fullum, 11e étage salle 11.05

Début: lun. 2019-11-18 15:00

Fin: lun. 2019-11-18 16:00

Périodicité: (néant)

État de la réunion: Organisateur de la réunion

Organisateur: Eric Blackburn

Participants obligatoires:

rectorat@uqam.ca

Participants facultatifs:

Juliette Larouche; Stéphanie Vachon; Florence Vercheval DCMSG

Catégories: Partenaire externe

Sujet : Orientation prébudgétaire

Adjointe Ginette Larose 514 987-3080

2^e tentative

Bureau de la sous-ministre

Québec, le 6 mai 2019

Madame Magda Fusaro
Rectrice
Université du Québec à Montréal
Case postale 8888, succursale Centre-ville
Montréal (Québec) H3C 3P8

Madame la Rectrice,

J'ai bien reçu votre lettre portant sur la demande d'inclusion, à l'enveloppe budgétaire ministérielle pour location de locaux, de quatre espaces locatifs de l'Université du Québec à Montréal.

Après analyse, il s'avère que le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur ne peut acquiescer à la requête. Cette décision est justifiée par le fait que, selon les règles budgétaires de fonctionnement encadrant le financement des universités, depuis 2012-2013, aucune nouvelle location ne peut faire l'objet d'une subvention de location de locaux. Le volet 1 de la mesure « Location de locaux » permet uniquement de financer le renouvellement de certains baux de location qui étaient déjà subventionnés avant 2012-2013, et ce, lorsque ce besoin demeure justifié.

Je vous prie d'agréer, Madame la Rectrice, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

La sous-ministre,


Sylvie Barcelo, ASC

Avis de recours

À la suite d'une décision rendue en vertu de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (la Loi).

Révision par la Commission d'accès à l'information

a) Pouvoir :

L'article 135 de la Loi prévoit qu'une personne dont la demande écrite a été refusée en tout ou en partie par le responsable de l'accès aux documents ou de la protection des renseignements personnels peut demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. La demande de révision doit être faite par écrit; elle peut exposer brièvement les raisons pour lesquelles la décision devrait être révisée (art. 137).

L'adresse de la Commission d'accès à l'information est la suivante :

Québec	525, boul René-Lévesque Est Bureau 2.36 Québec (Québec) G1R 5S9	Tél. : 418 528-7741 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 418 529-3102
Montréal	500, boul. René-Lévesque Ouest Bureau 18.200 Montréal (Québec) H2Z 1W7	Tél. : 514 873-4196 Numéro sans frais 1 888 528-7741	Télec. : 514 844-6170

b) Motifs :

Les motifs relatifs à la révision peuvent porter sur la décision, sur le délai de traitement de la demande, sur le mode d'accès à un document ou à un renseignement, sur les frais exigibles ou sur l'application de l'article 9 (notes personnelles inscrites sur un document, esquisses, ébauches, brouillons, notes préparatoires ou autres documents de même nature qui ne sont pas considérés comme des documents d'un organisme public).

c) Délais :

Les demandes de révision doivent être adressées à la Commission d'accès à l'information dans les 30 jours suivant la date de la décision ou de l'expiration du délai accordé au responsable pour répondre à une demande (art. 135).

La Loi prévoit spécifiquement que la Commission d'accès à l'information peut, pour motif raisonnable, relever le requérant du défaut de respecter le délai de 30 jours (art. 135).